

\*N° 1168—*M. Bell*

1. Un questionnaire relatif aux postes de catégorie technique, signé par M. Walter Scott Hoar du bureau de Saint-Jean, Division de la protection des végétaux au ministère de l'Agriculture, a-t-il été transmis au bureau de révision de la classification et, dans l'affirmative, à quelle date?

2. Un questionnaire révisé a-t-il été substitué et présenté avec des changements ou des suppressions et, dans l'affirmative, a) par qui, b) qui a signé le document, c) en vertu de quelle autorité la substitution a-t-elle été apportée?

3. Le poste de M. Hoar a-t-il été reclassifié et, dans l'affirmative, a) à quelle date, b) pour quelles raisons, c) quelle est la nouvelle classification?

4. Des formules ont-elles été envoyées par M. Hoar demandant une révision de son poste et, dans l'affirmative, combien et à quelles dates?

5. Qu'a-t-on fait pour réviser le poste de M. Hoar en ce qui concerne ses fonctions avant 1968? (Document parlementaire n° 291-2/1168).

N° 1476—*M. Benjamin*

Pour chaque année financière depuis 1968-1969 et jusqu'aux prévisions budgétaires de l'année financière 1973-1974 inclusivement, quelles sommes a-t-on versées à chaque société de chemins de fer en vertu de chacun des articles 256, 258, 261, 272 et 413 de la Loi sur les chemins de fer? (Document parlementaire n° 291-2/1476).

N° 1859—*M. Fortin*

1. Depuis combien de temps monsieur et madame Ryten sont-ils à l'emploi de Statistique Canada?

2. Quel est le degré de la formation universitaire de madame Ryten?

3. Par qui ont-ils été recommandés?

4. Ont-ils obtenu leur emploi à la suite d'un concours ouvert et, dans l'affirmative, quels étaient les autres candidats et quels étaient les membres du jury d'examen?

5. Madame et monsieur Ryten ont-ils reçu des promotions depuis lors et, dans l'affirmative, comment sont-elles justifiées?

6. Combien de voyages ont-ils fait depuis leur engagement et dans quel but chacun a-t-il été fait? (Document parlementaire n° 291-2/1859).

N° 1887—*M. Orlikow*

Quelle a été au Canada, en 1961, 1966, 1971 et 1972, d'après les déclarations d'impôt sur le revenu, les données de Statistique Canada, ou toute autre source, la répartition des contribuables, familles et particuliers, suivant les groupes de revenus, et notamment pour ceux dont le revenu était, a) (i) supérieure à \$1,000,000, (ii) \$500,000, (iii) \$250,000, (iv) \$100,000 et b) inférieur à (i) \$6,000, (ii) \$5,000, (iii) \$4,000, (iv) \$3,000, (v) \$2,000, (vi) \$1,000 par an? (Document parlementaire n° 291-2/1887).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Haidasz,—Que le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

#### *Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Oberle, Horner (Crowfoot) et Kuntz en remplacement de MM. Clark (Rocky Mountain), Reynolds et Arrol sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Harney et Grier en remplacement de MM. Orlikow et Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Brewin, Atkey et Skoreyko en remplacement de MM. Orlikow, Frank et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

#### *États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 14 mai 1973, (Question n° 1270), demandant:

1. Quelles sont les personnes à l'emploi des secrétaires parlementaires, prêtées à leurs bureaux ou qui y sont attachées et, dans chaque cas, a) quelles sont les fonctions de chacune d'elles et b) quel traitement touchent-elles pour l'année financière en cours?

2. Parmi ces personnes y en a-t-il qui reçoivent indirectement des sommes provenant de fonds versés par le gouvernement au parti Libéral du Canada pour effectuer des recherches et, dans l'affirmative, qui sont ces personnes et combien touchent-elles? (Document parlementaire n° 291-2/1270A).

A 6 h. 06 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.